

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, le 27 Janvier 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and Service particulier. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0, Act. Société de France, Crédit f. de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES Change sur Londres, 4 1/2 25; change sur Paris, 3, 21 25; 100. Café good fair, (la livre) 15 1/8, 15 3/8.

DEPECHE COMMERCIALES (continued) Havre, 27 janvier. Ventes 400 b. Marché soutenu. Liverpool, 27 janvier. Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

BULLETIN DU JOUR

La suite de la discussion sur le conseil supérieur de l'instruction publique a été vivante hier au Sénat. M. Chesnelong venait de prononcer contre le projet de gouvernement un discours d'une logique serrée et vraiment digne d'une Assemblée quand M. J. Ferry est monté à la tribune. On connaît les procédés oratoires du ministre de l'instruction publique, et son habitude de suppléer par la violence des accusations aux arguments qui lui font défaut.

nuera aujourd'hui par un discours de M. Laboulaye. Pour être moins animée, la séance de la Chambre n'en a pas été moins intéressante. On n'a pas abordé la discussion du tarif général des douanes, mais on a terminé celle concernant le droit de réunion. M. Naquet, jadis intransigeant, a parlé contre un amendement de M. Louis Blanc qui demandait l'extension la plus large du droit de réunion. M. Madier de Montjau, autre intransigeant devenu, lui aussi, comme M. Naquet, un opportuniste fervent a également combattu son ancien allié. Le spectacle de ces deux libéraux à tous crins changés en janissaires du cabinet ne manque pas de piquant. Il a fallu qu'à leur défaut, un membre du centre gauche, M. Lamy, revendiquât énergiquement le droit de réunion dont on fait aujourd'hui si bon marché, parce qu'il peut servir ses adversaires. Malgré les efforts de M. Lamy et une réplique de M. Blanc, l'amendement a été repoussé.

On prépare la Dictature

M. Gambetta préparerait-il déjà sa candidature aux élections futures et une sorte de candidature plébiscitaire? Dans plusieurs départements, en effet, les gardes-champêtres ont reçu un circulaire portant ces mots: officieusement recommandé, moi, qu'on leur a du reste expliqués de vive voix, de manière à ne laisser aucun doute à ces fonctionnaires ruraux sur le service que l'on attend d'eux. Il s'agit de répandre dans les campagnes une biographie très élogieuse de M. Gambetta avec sa photographie.

Il faudrait être fort aveugle pour ne pas comprendre, en effet, que ce qu'on prépare, comme nous n'avons cessé de le dire depuis longtemps, c'est la dictature de M. Gambetta. Quel intérêt aurait M. Gambetta à laisser la majorité s'émietter, à laisser s'user tour à tour les hommes du parti républicain; il veut se rendre indispensable en demeurant au affectant pour le moment de demeurer en dehors de toutes les intrigues et de toutes les compétitions. Quand il n'y aura plus ni majorité, ni gouvernement, ni doctrine, ni parti républicain, il se présentera comme le sauveur et s'efforcera comme l'homme nécessaire, seul capable de diriger ce qui va à la débânde et de relever l'édifice qui s'effondre.

UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

M. Cazot, garde des sceaux, vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux: Monsieur le procureur général, Un grand nombre de magistrats quittent leur siège sans avoir obtenu un congé régulier. Chaque jour des fonctionnaires judiciaires de tout ordre croient pouvoir se présenter à la chancellerie sans mon autorisation. Ces habitudes sont une atteinte à la discipline, elles sont contraires à la bonne administration de la justice, et elles nuisent aux magistrats dans l'opinion des justiciables. Je suis décidé à mettre un terme aux abus que je vous signale, et je vous prie de veiller avec le plus grand soin à ce que, dans votre ressort, les règles en matière de congé soient par tous fidèlement observées.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. PELLETAN, VICE-PRÉSIDENT Séance du 26 janvier 1880 La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pelletan qui fait part au Sénat de la mort de M. de Peyronnet, décédé hier à Versailles. Le président de l'instruction publique les représentants de l'instruction publique. La parole est à M. Chesnelong.

M. Chesnelong rend hommage aux convictions spiritualistes de M. Barthélemy Saint-Hilaire; mais il lui demande s'il croit donner une garantie à la philosophie spiritualiste contre le matérialisme, en supprimant dans le conseil supérieur de l'instruction publique les représentants de la philosophie chrétienne qui est la meilleure gardienne de la philosophie spiritualiste.

L'orateur examine la théorie sur l'Etat émise par le rapporteur dans son dernier discours; il relève les erreurs contenues dans cet examen des droits et des devoirs de l'Etat; il définit avec une justesse d'expression remarquable la situation vraie de l'Etat, et dit que l'Etat n'est pas un être moral absorbant en lui tous les droits au détriment de tous autres droits; non, il y a encore le droit des pères de famille, ce droit qui n'est point subordonné à ceux de l'Etat, et qui, étant d'essence divine et naturelle, est imprescriptible et supérieure à toutes les lois tyranniques qu'on peut et qu'on pourra faire en faveur de l'Etat.

Qu'est-ce que la morale d'Etat? Qu'est-ce que la doctrine d'Etat? Les républicains n'ont rien de stable et de fixe au sujet de cette morale et de cette doctrine. M. Bardoux n'est pas d'accord avec M. Ferry, et nous aurions autant de doctrines d'Etat, de morale d'Etat qu'il y aurait de ministères; les républicains n'ont donc pas le droit d'imposer cette morale et cette doctrine. On a dit que l'ancien régime avait fait prévaloir cette doctrine d'Etat, et c'est ainsi que les républicains ont invoqué la tradition nationale en faveur de leur théorie. C'est une erreur, l'ancienne monarchie française, en exigeant un enseignement religieux et catholique dans les écoles, n'a fait que prendre la religion de l'immense majorité des citoyens; elle n'a pas inventé une religion pour l'imposer à l'Université et à l'enseignement, comme on veut le faire aujourd'hui.

M. Chesnelong passe à l'examen de l'ancien conseil supérieur qui, loin de porter atteinte aux droits de l'Etat et de l'Université, n'a fait qu'en fortifier le prestige. Les anciens ministres l'attestent hautement. Que reproche-t-on à ce conseil de n'avoir pas défendu le vers latin contre M. Jules Simon? M. Jules Simon proteste contre cette interprétation des réformes qu'il avait prêtées dans l'enseignement; il le vers latin n'était qu'un très-petit détail dans ces projets. M. Chesnelong dit que l'on reproche aussi au conseil supérieur son incompétence dans les matières d'enseignement; c'était au contraire le conseil supérieur, c'est la religion de l'enseignement officiel; en supprimant les représentants de la religion du conseil supérieur, c'est la religion elle-même qu'on proscrire, de l'enseignement d'enseignement religieux est encore proscrire, et qui pourra le surveiller et le contrôler si ce ne sont les évêques. Cette garantie n'est pas donnée et bien mieux amorcée par le contrôle de l'enseignement des parents et de la presse elle-même qui ont toujours été les gardiens de l'enseignement religieux dans l'Université; mais en quoi cela serait-il une garantie? Cette garantie n'est pas donnée et bien mieux amorcée par le contrôle de l'enseignement des parents et de la presse elle-même qui ont toujours été les gardiens de l'enseignement religieux dans l'Université; mais en quoi cela serait-il une garantie?

L'Université, elle ne saurait être juge et partie dans le conseil supérieur de l'instruction publique dont relève aussi l'enseignement libre. En nommant un conseil supérieur au choix du gouvernement, on veut un conseil dépendant de lui, qui ne puisse se soustraire aux volontés du ministre; Napoléon 1<sup>er</sup> lui-même n'avait pas pensé ainsi sur l'enseignement qu'on veut, c'est exclure la religion, d'abord de l'enseignement, puis de l'Etat. Eh bien! nous lutterons, même avec des armes brisées, car notre cause peut être opprimée; elle ne saurait être vaincue. Bravos et applaudissements prolongés à droite.

L'orateur, en retournant à son banc, est vivement félicité. Ses discours a été souvent interrompu par des marques d'improbation à gauche. M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique. — Pour répondre aux accusations passionnées de M. Chesnelong, il me suffira de présenter la loi sous son véritable jour. Que est le but et la raison d'être du conseil supérieur? c'est la science pédagogique, et à cet égard il faut des hommes absolument compétents; cela est si vrai, qu'en instituant le conseil supérieur sur des bases très larges, la dernière loi avait placé à côté de lui un conseil permanent qui était l'âme même du conseil, et qui n'était choisi que parmi les hommes les plus compétents.

On cherche vainement dans les procès-verbaux des séances de ce conseil, quelque chose qui indique l'esprit de réforme, d'initiative et de progrès. L'orateur cite diverses délibérations du conseil dont il soigneusement compilés les dossiers pour y trouver la preuve de cette incompétence. Il évite les questions de principe pour présenter son projet à un point de vue pratique; mais les faits qu'il cite, les démentis qu'il donne à M. Wallon, et que celui-ci lui renvoie, rien de tout cela ne fait illusion et ne répond aux discours des adversaires de la loi.

Il dit qu'il est de tous les ministères de l'instruction publique, celui qui se lie le plus les mains en demandant cette réforme du conseil supérieur, mais il lui plaît d'être contrôlé et dirigé au besoin par tout ce qu'il y a de plus éclairé en France en fait de matières d'enseignement. M. Jules Ferry aborde les détails de la question en étudiant par le menu la composition du conseil tel qu'il propose de le reorganiser. M. J. Ferry veut faire d'un grand congrès de l'enseignement soumis à l'élection. Le conseil supérieur n'a aucun droit sur l'enseignement libre.

M. le duc de Broglie dit que c'est une erreur qu'il a des droits sur l'enseignement libre. M. Jules Ferry est obligé d'en convenir; néanmoins, il prétend que les droits de l'enseignement libre ne sont nullement en jeu dans cette affaire. L'Université, qui sera si largement représentée dans le nouveau conseil, a droit, dit-il, à la confiance et à l'estime de tous. A droite: On ne l'a pas attaqué! M. Jules Ferry dit qu'on l'a insulté en doutant de son impartialité, et il proteste contre cette insulte. On a dit que la présence des évêques serait une garantie de la liberté de l'enseignement religieux dans l'Université; mais en quoi cela serait-il une garantie? Cette garantie n'est pas donnée et bien mieux amorcée par le contrôle de l'enseignement des parents et de la presse elle-même qui ont toujours été les gardiens de l'enseignement religieux dans l'Université; mais en quoi cela serait-il une garantie?

Il affirme que les théories contenues dans cet écrit sont contraires aux droits et à la doctrine de l'Etat moderne. Les haïnes dont a parlé M. de Broglie; ces haïnes, la responsabilité en est peut-être à lui et au 16 mai (Oh! oh!) M. de Broglie lui-même rit de cette ineptie, le bruit est violent, on ne s'attend plus. M. Pelletan réclame le silence. Le tumulte continue pendant que M. Jules Ferry continue à parler, disant que se sont les cléricaux qui sèment le désordre et la haïne dans le pays et que ce qu'il veut ce n'est que la séparation du temporel et du spirituel. L'orateur descendant de la tribune, n'est applaudi que par l'extrême gauche. (Tumulte et bruit prolongé.) M. de Laboulaye monte à la tribune. Cris à gauche! Le Sénat, consulté, renvoie la suite de la discussion à demain. La séance est levée à 5 heures 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier Présidence de M. GAMBETTA.

Séance du 26 Janvier Plusieurs députés demandent une rectification sur leur vote de la dernière séance. Ils ont voté pour l'ordre du jour de M. Janvier de la Motte et contre cet ordre du jour. M. Larois parle également sur le vote. Il y a eu un éclat.

M. LE PRÉVOST DE LAUNAY PÈRE demande que le compte rendu analytique porte le chiffre exact des votes au lieu d'un chiffre approximatif lu en séance. Il demande que le chiffre soit exact et contrôlé. M. LE PRÉSIDENT déclare que c'est impossible. Le compte rendu doit être aussitôt livré et distribué et le contrôle immédiat est impossible. M. JANVIER DE LA MOTTE présente une observation sur la discussion dernière demandant l'impartialité du compte rendu analytique. Les paroles ont été inexactement reproduites. M. LEPÈRE insiste, il trouve que ses paroles ont été exactement prononcées. (Bruit à droite.) Une discussion s'engage entre le ministre et les membres de la droite. Pas un membre ne dira que j'ai dit une chose quand je jure à la tribune que je ne l'ai pas dite. — (Protestations à droite.) M. JANVIER DE LA MOTTE. (Bruit à gauche.) — On veut étouffer la voix de l'orateur. — M. le ministre déclare qu'il n'a pas entendu ce que je lui ai dit. On voudrait donc dire la réponse que je lui ai faite. (Approuvements à droite. — Bruit à gauche. — Assez! assez!)

M. Janvier continue à parler malgré la gauche. On ne l'entend pas. Il descend de la tribune après avoir fait appel au témoignage et à la bonne foi de M. Naquet qui a participé à l'écrit, et l'interpellation de M. Larois et la rectification de M. Janvier appelant le ministre à la vérité. M. BOURGEOIS dépose en son nom personnel et au nom de ses amis, une proposition tendant à ce qu'il soit à la disposition de M. le ministre de l'agriculture et du commerce une somme de 300,000 francs destinée aux agriculteurs dont le bétail a succombé à l'épizootie. (Vives protestations à gauche. — Applaudissements à droite. — Bruit.) M. BOURGEOIS. — Un membre de la gauche a dit c'est une réclamation électorale. (Bruit à gauche.) — On l'interpelle sur plusieurs bancs. — Le président agit sa sonnette.) Vous vous livrez tous les jours à des réclames électorales. Et quand je viens parler des cultivateurs qui souffrent vous n'avez pas le droit de rire. (Très bien! à droite.) — Assez à gauche! j'ai été appelé à l'ordre dans la dernière séance. Je prie le président de me faire écouter.

La gauche furieuse de l'échec de M. Larois, elle interromp l'orateur et fait un bruit intolérable que M. Gambetta supporte avec une incomparable sérénité. M. BOURGEOIS lit sa proposition, on fait un tel bruit qu'il est impossible d'entendre. Les conversations continuent. Je vous proposerais la révocation d'un fonctionnaire de l'Etat que vous écoutez et applaudit des deux mains. Je vous parle des souffrances d'un assez intéressant de citoyens et cela n'a même pas le don de vous intéresser.

M. GAMBETTA avec sa partialité habituelle trouve que l'orateur s'étend trop dans la lecture de sa proposition. L'orateur descendant de la tribune au milieu du bruit. M. DE KERJÉQU. — La question que vous venez d'entendre est une question d'affaires; elle n'a rien de politique, et je m'étonne qu'elle soit reçue par ces rires et ces quolibets de la gauche. A gauche: A la question! M. DE KERJÉQU. — J'y suis en plein. Cette question intéresse la Vendée. Le Maine et l'Anjou, qui souffrent d'une épizootie doublée d'une mauvaise récolte; il s'agit d'un véritable fléau. La proposition tend à venir en aide à des populations laborieuses dignes en tout point d'intérêt. L'orateur demande l'urgence. L'urgence n'est pas adoptée. M. Mandat explique que c'est la réaction, et non les clubs, qui ont renversé la république de 1848. M. Larois rappelle qu'il est d'accord avec la commission pour repousser le contre-projet de M. Louis Blanc. Il affirme que le gouvernement présentera prochainement un projet de loi sur le droit des associations et qu'il ne veut pas de garanties que la loi sur le droit de réunion. Après des observations de M. Larois et de M. Naquet, la clôture est prononcée. Le président consulte la Chambre sur la proposition de M. Louis Blanc.

RÉSULTAT DU SCRUTIN  
Votants 484  
Majorité absolue 243  
Four 162  
Contre 322

Le contre-projet de M. Louis Blanc est repoussé. M. Laroche-Joubert proteste contre la proposition Naquet qu'il qualifie de liberticide. M. Louis Blanc répond qu'il ne veut pas que la loi réglemente le droit d'association. Il veut la liberté entière. Elle est nécessaire dans un pays démocratique. La liberté d'association est la mort des sociétés secrètes. En Amérique, il n'y a pas de conspirateurs. En Angleterre, on en a en fait compris que la meilleure sauvegarde de la liberté, c'est la liberté elle-même. Après quelques mots de M. Naquet, M. Cautagrel expose le but du projet sur le droit d'association dont il est l'auteur. M. MADIER-MONTJAU rappelle qu'il ne demande des restrictions au droit de réunion que contre les partis religieux. M. LAMY presse la droite et le centre gauche de voter contre le projet.

M. LOUIS BLANC ajoute qu'il se rangera toujours toujours du côté des catholiques lorsqu'ils réclameront la liberté. M. BASSON déclare qu'il est partisan de la déclaration préalable parce qu'elle servira à mieux faire connaître la formation et le développement des associations religieuses. M. LOUIS BLANC déclare que l'on peut toujours proclamer la liberté des réunions et des associations, en réservant la question des associations religieuses. Nous devons à tous la liberté, mais pas de privilèges. M. RIBOT dit qu'il ne s'associera pas à la proposition de M. Louis Blanc, et qu'il ne partage pas ses idées. M. LAMY veut des lois sur les réunions et les associations. Mais, quand la loi sera présentée, il ne placera pas sur le même pied les associations laïques et religieuses. Il semble que le cléricisme est ennemi de la République, mais il n'est pas; la liberté d'association est dangereuse surtout à cause des clubs. L'orateur rappelle les troubles qui se sont élevés sous la Constituante et la journée de Juin.

M. NABAUD proteste. M. RIBOT continue et dit qu'on a cité pour exemple, ce qui se passe en Angleterre et en Amérique. Mais là, il n'existe pas d'opposition à la Constitution. Nous ne sommes pas assez mûrs encore pour toutes les libertés. Après les observations présentées par M. Larois, l'article 1<sup>er</sup> est adopté. L'article 2 motive un amendement présenté par M. Gastineau tendant à demander une signature au lieu de deux pour une déclaration de réunion. L'amendement est repoussé. Un nouvel amendement de M. Gastineau relatif aux délais de déclaration est repoussé. L'article 2 est adopté avec la modification demandée par plusieurs députés, notamment par M. Louis Legrand député du Nord. Cette modification insiste dans l'attesta

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 28 JANVIER.

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE — Je lui apprendrai des tours d'adresse; n'est-ce pas, Capi, que tu apprendras tout ce que je voudrai? Il mit sa patte sur sa poitrine. — Enfin, mon garçon, si tu étais sage, tu te placerais; tu es déjà bon ouvrier, cela vaudrait mieux que de courir les chemins, ce qui est un métier de paresseux. — Je ne suis pas paresseux, vous le savez bien, et vous ne m'avez jamais entendu me plaindre que j'avais trop d'ouvrage. Chez vous j'aurais travaillé tant que j'aurais pu; je serais resté toujours avec vous; mais je ne veux pas me placer chez les autres. Je dis sans doute ces derniers mots d'une façon particulière, car le père me regarda un moment sans répondre. — Tu nous a raconté, dit-il enfin, que Vitalis, alors que tu ne savais pas qui il était, t'étonnait bien souvent par la façon dont il regardait les gens, et par ses airs de monsieur qui semblait dire qu'il était lui-même un monsieur; mais tu que toi aussi, tu as de ces façons-là et de ses airs qui semblent dire que tu n'es pas un pau-

vre diable. Tu ne veux pas servir chez les autres? Enfin, mon garçon, tu es peut-être raison, et ce que je t'en disais, c'était seulement pour ton bien, pas pour autre chose, crois-le. Il me semble que je devais te parler comme je l'ai fait. Mais tu es ton maître puisque tu n'as pas de parents et puis que je ne puis pas te servir de père plus longtemps. Un pauvre malheureux comme moi n'a pas le droit de parler haut. Tout ce que le père venait de me dire m'avait terriblement troublé, et d'autant plus que je me l'étais déjà dit moi-même, sinon dans les mêmes termes, au moins à peu près. Oui, cela était grave de m'en aller tout seul par les grands chemins, je le sentais, je le voyais, et quand on avait, comme moi, pratiqué la vie errante, quand on avait passé des nuits comme celle où nos chiens avaient été dévorés par les loups, ou bien encore comme celle des carrières de Gentilly; quand on avait souffert du froid et de la faim comme j'en avais souffert; quand on s'était vu chassé de village en village, sans pouvoir gagner un sou, comme cela m'était arrivé pendant que Vitalis était en prison, on savait quels étaient les dangers et quelles étaient les misères de cette existence vagabonde, où ce n'est pas seulement le lendemain qui n'est jamais assuré, mais où c'est même l'heure présente qui est incertaine et précaire. Mais si je renonçais à cette existence, je n'avais qu'une ressource et le père lui-même venait de me l'indiquer, — me plaçant. — Cela était peut-être d'une fierté bien mal entendue dans ma position; mais j'a-

vais eu un maître à qui j'avais été vendu et bien que celui-là eût été bon pour moi, je n'en voulais pas d'autre; cela était chez moi une idée fixe. Et puis ce qui était tout aussi décisif pour ma résolution, je ne pouvais renoncer à cette existence de liberté et de voyages sans manquer à ma promesse envers Étienne, Alexis, Benjamin et Lise; c'est-à-dire sans les abandonner. En réalité, Étienne, Alexis et Benjamin pouvaient se passer de moi, ils s'écarteraient; mais Lise ne savait pas écrire, la tante Catherine n'écrivait pas non plus, Lise restait donc perdue si je l'abandonnais. Je penserais-elle de moi? Une seule chose: que je ne l'aimais plus, elle qui m'avait témoigné tant d'amitié, elle qui j'avais été si heureux. Cela n'était pas possible. Vous ne voulez donc pas que je vous donne des nouvelles des enfants? dis-je. — Ils m'ont parlé de cela; mais ce n'est pas à nous que je pense, c'est l'engagement à renoncer à la vie de musicien des rues; il ne faut jamais penser à soi avant de penser aux autres. — Justement, père; et vous voyez bien que c'est vous qui m'indiquez ce que je dois faire: si je renonçais à l'engagement que j'ai pris, par peur des dangers dont vous me parlez, je penserais à moi, je ne penserais pas à vous, je ne penserais pas à Lise. — Il me regarda encore, mais plus longuement; puis tout à coup me prenant les deux mains: — Tiens, mon garçon, il faut que je t'em-

brasse pour cette parole-là, tu as du cœur, et c'est bien vrai ce n'est pas l'âge qui le donne. Nous étions seuls dans le parloir, assis sur un banc à côté l'un de l'autre, je me jettai dans ses bras, ému, fier aussi d'entendre dire que j'avais du cœur. — Je ne te dirai plus qu'un mot, reprit le père: à la garde de Dieu, mon cher garçon! Et tous deux nous restâmes pendant quelques instants silencieux; mais le temps avait marché et le moment de nous séparer était venu. Tout à coup le père fouilla dans la poche de son gilet et en retira une grosse montre en argent, qui était retenue dans une boutonnière par une lanière en cuir. — Il ne sera pas dit que nous nous serons séparés sans que tu emportes un souvenir de moi. Voici ma montre, je te la donne. Elle n'a pas grande valeur, car tu comprends que si elle en avait, je l'aurais vendue. Elle ne marche pas, non plus très-bien, et elle a besoin de temps en temps d'un bon coup de pouce. Mais enfin, c'est tout ce que je possède présentement, et c'est pour cela que je te la donne. Disant cela, il me la mit dans la main; puis comme je voulais me défendre d'accepter un si beau cadeau, il ajouta tristement: — Tu comprends que je n'ai pas besoin de savoir l'heure ici; le temps n'est que trop long; je mourrais à le compter. Adieu mon petit Remi; embrasse-moi encore un coup; tu es un brave garçon — souviens-toi qu'il faut l'être toujours.

Et je crois qu'il me prit par la main pour me conduire à la porte de la sortie; mais ce qui se passa alors, ce qui se dit entre nous je n'en ai pas gardé le souvenir; j'étais trop troublé, trop ému. Quand je pense à cette séparation, ce que je retrouve dans ma mémoire, c'est le sentiment de stupidité et d'anéantissement qui me prit tout entier quand je fus dans la rue. Je crois que je restai longtemps, très-longtemps dans la rue devant la porte de la prison, sans pouvoir me décider à tourner mes pas à droite ou à gauche, et j'y serais peut-être demeuré jusqu'à la nuit, si ma main n'avait tout à coup, par hasard, rencontré dans ma poche un objet rond et dur. Machinalement et sans trop savoir ce que je faisais, je le palpai; ma main s'arrêta. Instantanément ébahi, inquiet, anxieux, angoissé, tout fut oublié, je ne pensai plus qu'à ma montre. J'avais une montre, une montre à moi, dans ma poche, à laquelle je pouvais regarder l'heure! Et je la tirai de ma poche pour voir quelle heure elle était: midi. Cela n'avait aucune importance pour moi qu'il fût midi ou dix heures, ou deux heures, mais je fus très-heureux pourtant qu'il fût midi. Pourquoi j'aurais été bien embarrassé de le dire; mais cela était. Ah! midi, déjà midi. Je savais qu'il était midi, ma montre me l'avait dit; quelle affaire! Et il me sembla qu'une montre c'était une sorte de confident à qui l'on demandait conseil et avec qui l'on pouvait s'entretenir. — Quelle heure est-il, mon amie la montre?

— Midi, mon cher Remi. — Ah! midi, alors je dois faire ceci et cela, n'est-ce pas? — Mais certainement. — Tu as bien fait de me le rappeler, sans toi je l'oubliais. — Je suis là pour que tu n'oublies pas. Avec Capi et ma montre j'avais maintenant à qui parler. Ma montre! Voilà deux mots agréables à prononcer. J'avais eu si grande envie d'avoir une montre, et je m'étais toujours si bien convaincu moi-même que je n'en pourrais jamais avoir une! Et cependant voilà que dans ma poche il y en avait une qui faisait tic-tac. Elle ne marchait pas très-bien, disait le père. Cela n'avait pas d'importance. Elle marchait, cela suffisait. Elle avait besoin d'un bon coup de pouce. Je lui en donnais et de vigoureux encore, sans les lui épargner, et si les coups de pouce ne suffisaient pas, je la démonterais moi-même. Voilà qui serait intéressant; je verrais ce qu'il y avait dedans et ce qui la faisait marcher. Elle n'avait qu'à se bien tenir; je la conduisais soigneusement. Je m'étais si bien laissé emporter par la joie que je ne m'apercevais pas que Capi était presque aussi joyeux que moi; il me tirait par la jambe de mon pantalon et il jappait de temps en temps. Enfin ses jappements, de plus en plus forts, m'arrachèrent à mon rêve. — Que veux-tu, Capi? — Il me regarda, et comme j'étais trop troublé pour le comprendre, après quelques secondes d'attente, il se dressa contre moi et posa sa patte contre ma poche, celle où était ma montre. A suivre.